

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 347

présenté par
MM. DOSÉ, TOURTELIER, BROTTES, KUCHEIDA, HABIB, DUCOUT,
Mmes PERRIN-GAILLARD, DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT
et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 85 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER SEXIES

Dans le sixième alinéa de cet amendement, substituer aux mots :

« leurs administrés »,

les mots :

« les administrés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement tenant compte du fait qu'il est difficile de considérer que les ressortissants d'une communauté de communes peuvent être qualifiés d' « administrés ».